

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit octobre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, et Jason REGNIER et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE.

M. Bertrand VACHETTE donne pouvoir à M. Rémi LUCET.

M. Laurent MEULENYSER donne pouvoir à Hélène CÔME.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- la vente de la crèche et de le traiter en premier point.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2018

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Vente de la crèche à LPCR Groupe (point ajouté)

Monsieur le maire explique qu'un accord a été trouvé entre LPCR GROUPE, pour sa marque Les Petits Chaperons Rouges by Grandir, et la commune de Thiverval-Grignon, concernant la cession de la crèche et des locaux de l'ancien centre de loisirs.

Considérant la volonté de la commune de céder la crèche à son exploitant actuel, au vu des résultats constatés depuis 10 ans, et la proposition de LPCR GROUPE d'acquérir à la Commune de Thiverval-Grignon, les parcelles cadastrées Section H n°423, surface 496 m² et n°424, surface 2 270 m², toutes deux issues du n°303, - au prix de un million deux cent mille euros Hors Taxe (1 200 000 € H.T).

Le paiement sera consenti pour **un million cinquante mille euros** (1 050 000€) à la signature de l'acte authentique, et le solde par une annuité à suivre de **cent cinquante mille euros** (150 000€).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Convention de groupement de commandes de diagnostic amiante et HAP dans les enrobés de voirie avec le SEY78.

M. Daniel BOSSE explique qu'il s'agit de permettre à M. le maire de signer une convention avec le SEY78 (Syndicat d'énergie des Yvelines) pour participer à un groupement de commandes ayant pour but d'effectuer le repérage de la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie, par analyses de prélèvements en laboratoires accrédités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Convention avec le CIG pour le remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme, du comité interdépartemental et des expertises médicales.

Mme Nadine GOHARD explique qu'il s'agit de permettre à M. le maire de signer une convention avec le CIG (Centre interdépartemental de Gestion) pour définir les modalités de remboursement de la rémunération des médecins membres du comité médical et de la commission de réforme ainsi que celle des expertises médicales diligentées dans le cadre de ces deux instances.

La convention prendra effet le 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 3 ans renouvelable par décision expresse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Protocole d'accord avec la société T.E.T.C.

Il s'agit de permettre à M. le maire de signer un protocole d'accord avec la société TETC pour garantir l'avenir de l'activité du Golf, pour une période d'au moins 10 ans à compter de l'achèvement des travaux d'aménagement.

Ce protocole définit les engagements de TETC en cas d'arrêt des travaux. Les modalités sont expliquées par M. le maire aux membres du conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. DM1 (décision modificative du budget)

Mme Marie GARCIA explique qu'il convient de procéder à des inscriptions budgétaires pour assurer la bonne fin d'exécution du budget 2018, et notamment pour intégrer l'excédent de trésorerie du SIPTG, à hauteur de 117 095,76€ en section de Fonctionnement et 60 128,58€ en Investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Présentation du rapport d'activité 2017 de Cœur d'Yvelines

8. Présentation du rapport d'activité 2017 sur le service d'élimination des déchets ménagers.

9. Présentation du rapport d'activité 2017 du service de l'assainissement.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces 3 rapports d'activité.

INFORMATIONS DU MAIRE :

M. le maire informe les membres du conseil que l'année budgétaire 2018 se terminera en déficit d'investissement car de nombreuses recettes attendues ne seront pas abouties (vente des locaux aux dentistes et de la crèche, subventions du contrat rural non versées), mais que le rattrapage sera fait début 2019.

Le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes est de ce fait différé en 2019, tout comme les travaux prévus Route de Crespières, notamment.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Daniel BOSSE informe le conseil qu'il a reçu des demandes d'habitants de pose de ralentisseurs rues de Rougemont et de Crespières et Grande rue. 2019 fera l'objet d'un « audit sécurité » des réalisations urgentes.

Madame Catherine LANEN fait part de sa participation à la réunion du Comité de suivi du site de Thiverval-Grignon de l'usine de traitement des déchets qui est surveillée depuis 2015. Aucune non-conformité ne ressort de ce comité.

Monsieur Michel BUXERAUD demande s'il y a des avancées sur le problème de voisinage pour l'armoire Très haut débit.

M. le maire dit que depuis la proposition faite à l'avocat des plaignants, nous n'avons pas de réponse.

Madame Hélène CÔME réaffirme son inquiétude quant à la sortie du parc de Folleville.

M. le maire rappelle qu'une rencontre a eu lieu en octobre avec le Département qui doit soumettre un projet de sécurisation de la sortie du parc et de l'accès à Grignon, par la côte à Soulas.

Monsieur Didier BRILLANT demande que certaines plaques des conseillers municipaux au cimetière soient réhabilitées.

Il fait part également d'un problème de propreté dans le parc de Folleville liés aux déchets canins.

M. le maire précise qu'une information a déjà été diffusée dans toutes les boîtes aux lettres de Folleville, pour sensibiliser les habitants sur les problèmes de propreté (local poubelles et déchets canins) ainsi que sur la vitesse de circulation et le stationnement.

Monsieur Jason REGNIER pense qu'il serait intéressant d'étudier la solution de distributeurs de sacs à déchets canins, pour sensibiliser les habitants.

Madame Laurence VAUVERT annonce qu'elle a été amenée à demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil d'école concernant la dégradation récurrente des serrures de l'école de Grignon.

Madame Corinne RONGIONE explique que des changements vont intervenir en janvier 2019 concernant les inscriptions électorales qui vont être effectuées « au fil de l'eau » sur le **REGISTRE ELECTORAL UNIQUE**.

De ce fait, la commission électorale actuelle sera dissoute à compter du 10 janvier 2019 et remplacée par une **COMMISSION DE CONTRÔLE**, composée pour notre strate de 3 membres dont 1 conseiller municipal qui doit faire acte de candidature.

M. Bertrand VACHETTE se porte candidat au poste de titulaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.
Prochain conseil municipal prévu le jeudi 13 décembre 2018.